



## Bilan du droit d'alerte au CSE sur le service de santé. Heures supplémentaires au montage.

### Le début des faits...

C'est à la reprise des congés de Noël, il y a maintenant 9 mois au service de santé au travail du site que l'affaire a explosé. Tous les salariés du service de santé en CDI se sont retrouvés en arrêt de travail au même moment et pour les mêmes causes. Depuis l'hors, le service n'a plus jamais retrouvé un fonctionnement normal. Dans cette situation inédite à Blainville, les élus du CSE ont décidé d'agir en déclenchant un droit d'alerte et une enquête a démarré.

### Une enquête compliquée...

Le groupe chargé de mener l'enquête a été composé de trois membres élus du CSE (SUD, CGT et CFDT) et au début de trois représentants de la direction (DRH, PRH et responsable des relations sociales). Les élus ont dès le départ souhaité que le DRH soit écarté de l'enquête, car il était à leur sens un peu trop « juge et partie » dans cette affaire, ce qu'il a, en exprimant son mécontentement, fini par accepter. Au final le groupe a donc été constitué de cinq personnes afin de rencontrer l'ensemble des salariés du service de santé, CDI et intérimaires, travaillant ou ayant travaillé dans le service. Cette enquête a été placée sous le régime de la confidentialité afin que les personnes rencontrées puissent parler librement et nous ne pouvons donc pas donner de détails sur ce qui a été dit.

### Compte rendu de l'enquête...

Le 21 aout 2024 les conclusions de l'enquête ont été présentées en réunion du CSE dont voici une synthèse.

#### Les dysfonctionnements :

Sur l'organisation du service, il a été identifié divers problèmes notamment sur le manque de protocole de soins et le manque de mode opératoire hors soins. Des difficultés sur la polyvalence et de la répartition des charges de travail ainsi qu'une mauvaise gestion des absences diverses.

Au niveau managérial (médecin), des décisions peu ou pas assumées et un manque de prise en compte des différentes alertes. Un manque d'animation des équipes avec des réunions où les intérimaires n'étaient pas toujours conviés et manque de lien entre les différentes équipes (journée/complémentaire) qui aurait pu conduire à ancrer la séparation intérimaire et CDI.

#### Les facteurs de dysfonctionnement :

Des visions différentes de la médecine du travail entre les différents protagonistes notamment sur l'éthique, la politique de reclassement et la confidentialité.

Un manque d'accompagnement managérial de la part du médecin responsable du service (Dr Gauchet). Des problématiques relationnelles non traitées et un service qui a voulu traiter les problèmes en interne.

Des charges administratives trop lourdes octroyées aux infirmières du service et des définitions des postes de travail non représentatives des missions réelles à effectuer.

#### Les principales préconisations :

- Dissocier le rôle de manager de service du rôle de médecin du travail.

- Réfléchir à l'organisation de la charge administrative.
- Bien définir et communiquer les rôles et responsabilités de chacun : Employeur / Médecin du travail / Infirmier.e.s.
- Formaliser les protocoles de délégation Médecin.s du travail vers infirmier.e.s en collaboration au sein du service, dont les règles & consignes écrites sur les accès aux dossiers médicaux informatiques et papier.
- Sécuriser l'accès aux dossiers papiers notamment au regard des personnes extérieures au service.
- Formaliser collectivement et signer les modes opératoires.
- S'assurer de la formation en santé au travail des infirmiers.e.s ou la mettre en place comme le prévoit la loi. (ce qui n'a jamais été fait sur le site).
- Prévoir des temps d'animation d'équipe sur le mode de fonctionnement du service et les difficultés opérationnelles et suivre les actions décidées.

### En conclusion :

Pour **Sud Solidaires**, l'enquête a révélé de lourds dysfonctionnements notamment sur la confidentialité médicale qui n'est clairement pas garantie au service de santé au travail avec des dossiers médicaux accessibles à des personnes qui ne devrait pas y avoir accès, ce qui est inacceptable !

L'enquête a aussi mis en lumière les pressions exercées sur les salariés et sur le service de santé au travail à propos des postes de reclassement suite aux accidents du travail. Pour **Sud Solidaires**, ce n'est pas une surprise depuis de nombreuses années cette pratique perdure et qu'elle est dénoncée, car elle a pour seul but de payer moins de cotisations à la sécurité sociale, même si la direction a toujours nié en bloc d'avoir ce genre de comportement, là elle est prise la main dans le sac !

**Sud Solidaires** tient aussi à dénoncer le comportement du médecin, chef du service, qui a tout bonnement « foutu le camp » quand cela sentait le roussi avec une inaptitude à pouvoir exercer son métier uniquement chez Renault Trucks (et pas chez PSA) et évidemment en n'oubliant certainement pas au passage de partir avec un gros chèque !

### Et maintenant... que vont-ils faire ?

L'usine Renault Trucks va devoir fonctionner sans médecin du travail et avec uniquement des infirmières en intérim le temps que la direction trouve des médecins et rétablisse un service de santé digne de ce nom. Pire encore puisque la direction a évoqué la possibilité de ne recruter qu'un seul médecin et de se demander si cela ne suffirait pas. Pour **Sud Solidaires**, il semble que la direction marche sur la tête, après toute cette épopée elle se demande donc si elle ne pourrait pas réduire le service et donc les coûts, alors là, chapeau bas quelle brillante idée pour encore un peu plus exploser le service de santé au travail !!! **Sud Solidaires** restera vigilant afin que le service de santé redevienne convenable et conforme.

### Info du CSE du 3 septembre...

La direction a convoqué les élus du CSE afin de nommer 2 médecins du travail provisoire et pour une durée extrêmement limitée. Le premier du 3 au 13 septembre et le second du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre avec une possibilité d'ajouter d'autres dates. Pour **Sud Solidaires**, mettre en place des médecins vacataires ne va pas résoudre le problème de fond du recrutement durable de 2 médecins. La direction avait besoin d'une majorité de vote **POUR** mais le CSE n'a pas donné un avis favorable.

### Heures supplémentaires pour le montage (encore) :

La direction a encore pour projet d'imposer des heures supplémentaires au montage, la logistique associé et les services support pour pallier une perte de production de 47 véhicules. Elles seraient réalisées en faisant 18 minutes par jour du lundi 16 au 30 septembre inclus. Pour **Sud Solidaires**, une nouvelle fois la direction fait du travail à la carte au simple motif d'un léger retard de production (une ½ journée de prod).

**Sud Solidaires**, appel à la grève de 5 minutes à la journée complète, pour une usine capacitaire, l'embauche des salariés précaires et pour de meilleurs salaires sans heures supplémentaires pendant toute la période de négociation sur le temps de travail !